



## PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Bretagne

### Arrêté préfectoral portant décision après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement

#### Le Préfet de la région Bretagne

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 modifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017, relatif au contenu du formulaire d'examen au cas par cas ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2023 portant subdélégation de signature à Mme Aurélie MESTRES et M. Yves SALAÛN, respectivement directrice adjointe et directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

Vu le dossier de demande d'examen au cas par cas n° 2024-011250 relatif au projet de réaménagement du passage du Treiz, sur le territoire de la commune de Douarnenez, déposé par la Commune de Douarnenez, reçu considéré complet le 5 janvier 2024 ;

**Considérant que** ce projet relève de la catégorie n° « 11° Travaux, ouvrages et aménagements côtiers de lutte contre l'érosion et d'endiguement » du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ;

#### Considérant la nature du projet :

- réaménagements pour assurer la continuité du cheminement piéton entre le port de Tréboul et la passerelle Jean Marin au niveau de la porte écluse, avec notamment l'installation d'une estacade à structure métallique de 130 m de long et 2,5 m de large et la création d'un perré de 3,5 m de hauteur, sur une longueur de 170 m, pour assurer un cheminement cycles et piétons par un remblaiement de 2000 à 5000 m<sup>3</sup> au moyen de sédiments issus du dragage du port ;
- dans le cadre de l'aménagement d'une liaison intermodale entre Port Rhu et Tréboul et du réaménagement du port de Tréboul.

#### Considérant la localisation de ce projet :

- sur l'estran, en rive gauche ;

- au sein du site patrimonial remarquable de Douarnenez.

**Considérant que :**

- la réalisation du perré et le remblaiement impliquent la destruction d'habitats de haut de plage encore relativement préservés de la pression anthropique et rares à l'échelle locale ;
- l'exécution des travaux est susceptible de perturber voire détruire la faune et la flore (bruit, passage des engins, risque de pollution, etc.) et doit donner lieu à des mesures adéquates ;
- la compatibilité des sédiments issus du dragage du port avec un usage en remblai sur un secteur sensible doit faire l'objet d'une analyse (identification des polluants potentielles et des sensibilités du site) ;
- l'implantation d'un ouvrage de type estacade ou perré sur un secteur faiblement anthropisé est susceptible de modifier sensiblement la perception paysagère du site, en tenant compte de l'effet de cumul avec les autres aménagements envisagés dans le secteur, en particulier la réfection de la passerelle Jean Marin.

**Considérant que** le projet, au vu des éléments fournis, est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de la directive européenne susvisée et justifie la réalisation d'une évaluation environnementale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le projet de réaménagement du passage du Treiz à Douarnenez (29) doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**Article 2**

L'évaluation environnementale aura pour objectifs spécifiques de répondre aux éléments d'analyse ci-dessus motivant la présente décision. Au-delà de ces objectifs spécifiques, l'étude d'impact, qui constitue le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, devra démontrer la maîtrise de l'ensemble de ces incidences, de manière proportionnée, conformément à l'article R. 122-5 du code de l'environnement.

**Article 3**

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement, ne dispense pas des autres procédures et autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

**Article 4**

Le présent arrêté sera transmis au pétitionnaire, avec copie au préfet du département concerné. Par ailleurs, il sera publié sur le site internet de la DREAL Bretagne.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,

## Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle conclut à la nécessité d'une évaluation environnementale, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire, conformément aux dispositions du VII de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement. Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours administratif préalable.

### **Recours gracieux ou administratif (hors hiérarchique) :**

DREAL Bretagne  
Service CoPrEv  
Bâtiment l'Armorique  
10, rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 Rennes cedex

### **Recours hiérarchique :**

M. le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

### **Recours contentieux :**

Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3, Contour de la Motte  
CS 44416  
35044 Rennes cedex

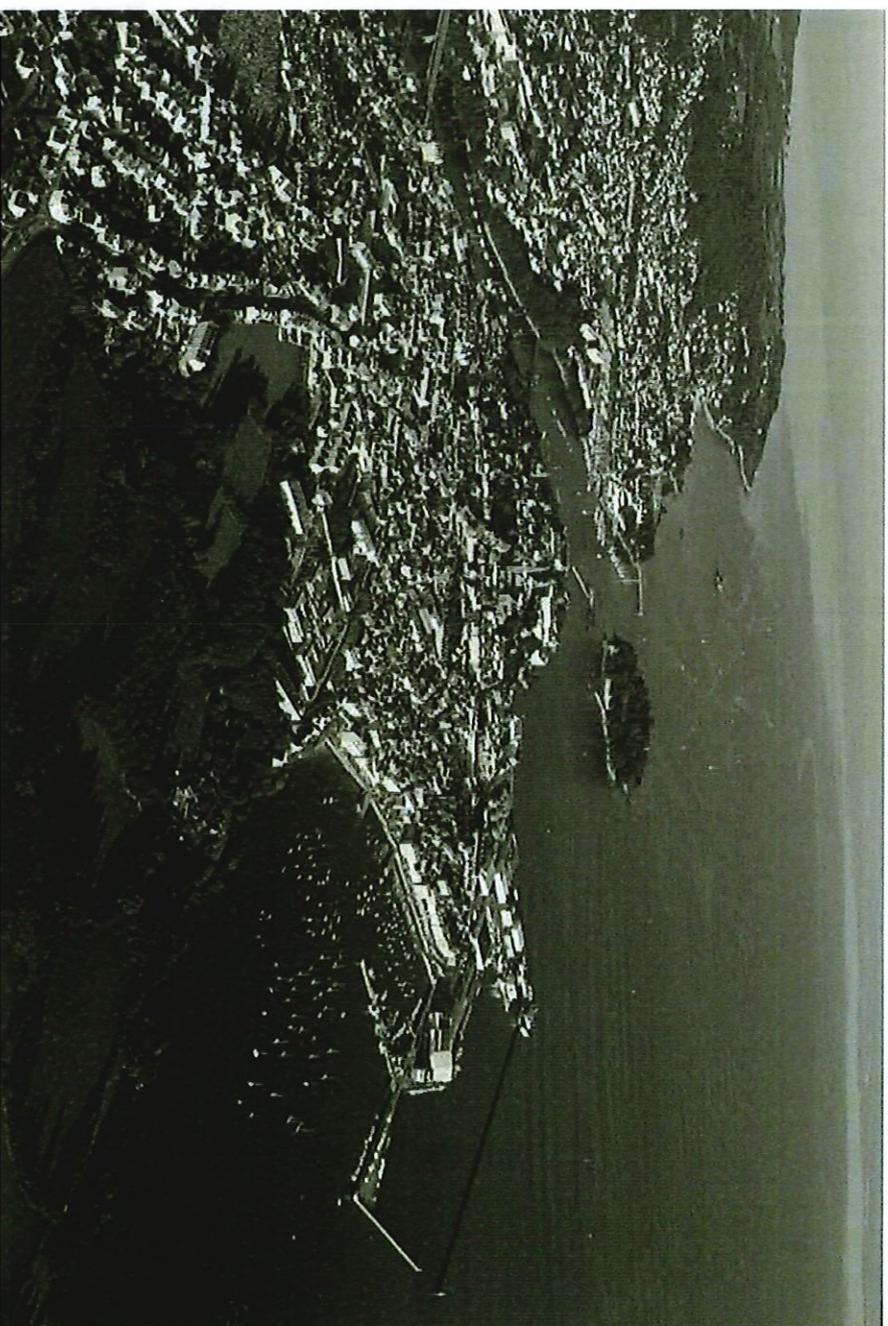
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# ETUDE ENVIRONNEMENTALE

## Volet paysager

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU TREIZ AVEC  
CONCEPTION D'UN DOUBLE OUVRAGE PERRÉ ET  
ESTACADE

JUILLET 2024



Maitrise d'ouvrage  
VILLE DE DOUARNENEZ  
16 rue Berthelet  
29174 Douarnenez

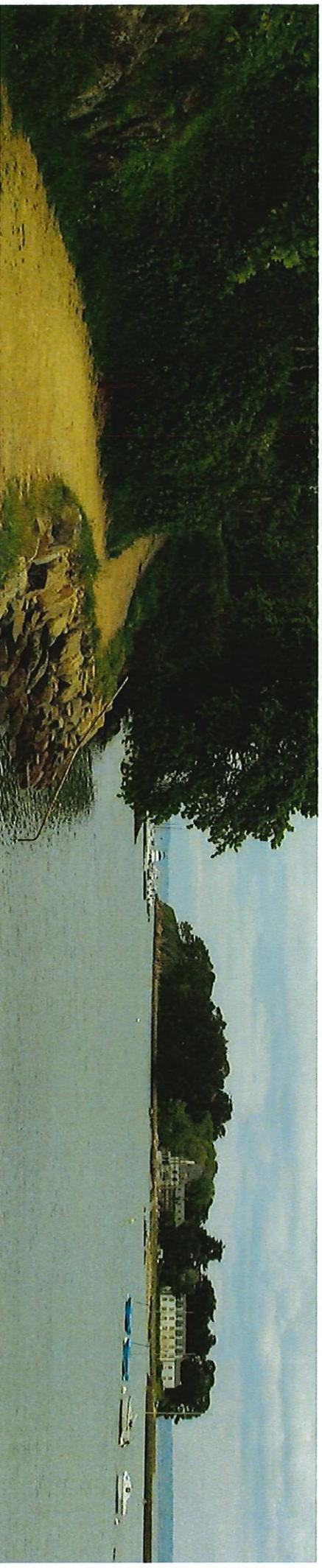


**A-MAR** paysage et urbanisme  
4 rue du centre - 29100 DOUARNENEZ  
Tél : 02 98 91 81 24 - port : 06 11 57 94 59  
mail : [contact@a-mar-paysage.fr](mailto:contact@a-mar-paysage.fr)  
[www.a-mar-paysage.fr](http://www.a-mar-paysage.fr)

# SOMMAIRE

<b>1 DIAGNOSTIC PAYSAGER</b> .....	<b>p3</b>
Contexte géographique	
Identification paysagère du territoire	
Zone d'implantation du projet	
Le contexte paysager de proximité	
L'ambiance paysagère du site	
Un paysage changeant au gré des marées	
<b>2 LA PERCEPTION DU SITE</b> .....	<b>p14</b>
La perception visuelle du site depuis le boulevard Camille Réaud	
La perception visuelle du site depuis la passerelle Jean Marin	
La perception visuelle du site depuis le grand pont	
La perception visuelle du site depuis l'île Tristan	
<b>3 SYNTHÈSE DES ENJEUX DE PAYSAGE</b> .....	<b>p19</b>

# DIAGNOSTIC PAYSAGER



# CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

### CONTEXTE ELARGI DU PERIMETRE DU PROJET

Situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Quimper dans le département du Finistère, le pays de Douarnenez s'étend sur une surface de 95 km<sup>2</sup>. Il est situé sur la côte sud-est d'une large baie qui porte son nom. Le nord du plan d'eau est fermé par la presqu'île de Crozon, dont les hautes falaises répondent à celles du Cap-Sizun situé au sud. À l'ouest, entre la pointe du Van et le Cap de la Chèvre, les eaux de la baie de Douarnenez retrouvent celles de la mer d'Iroise. La baie de Douarnenez est un bassin de 16 kms de large sur 20 kms de long. D'une richesse naturelle exceptionnelle, elle fait partie du Parc Naturel Marin d'Iroise.

À l'est, la vaste plaine du Porzay étale ses longues plages de sable fin, entrecoupées de falaises littorales. Le Menez-Hom, haut de 330 mètres, point culminant de la chaîne des Montagnes Noires surplombe l'ensemble d'un paysage alliant espace agricole et maritime.

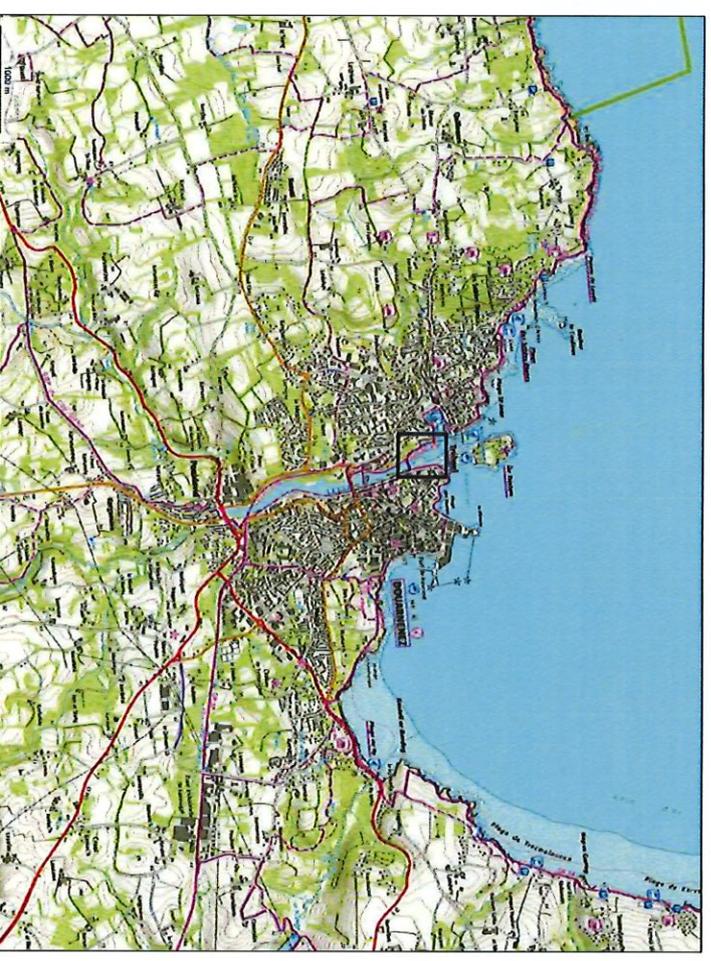


### CONTEXTE LOCAL DU PERIMETRE DU PROJET

Douarnenez est aujourd'hui connue comme la ville aux trois ports : le Port-Rhu, le port du Rosmeur et le port de Tréboul.

La cité portuaire s'est d'abord développée le long des rives de la rivière de Pouldavid, désormais connue sous le nom de Port-Rhu, avant de s'étendre plus à l'est avec la création du port du Rosmeur. L'urbanisation s'est ensuite poursuivie vers l'ouest, sur l'autre rive du Port-Rhu, vers Tréboul. Douarnenez dispose de plages, principalement la plage du Ris, à l'est de la ville, et les plages Saint-Jean et des Sables Blancs.

Le projet de réaménagement du chemin du Treiz se situe à l'embouchure de la rivière du Port-Rhu, à l'interface du quartier de Tréboul et de son port de plaisance.



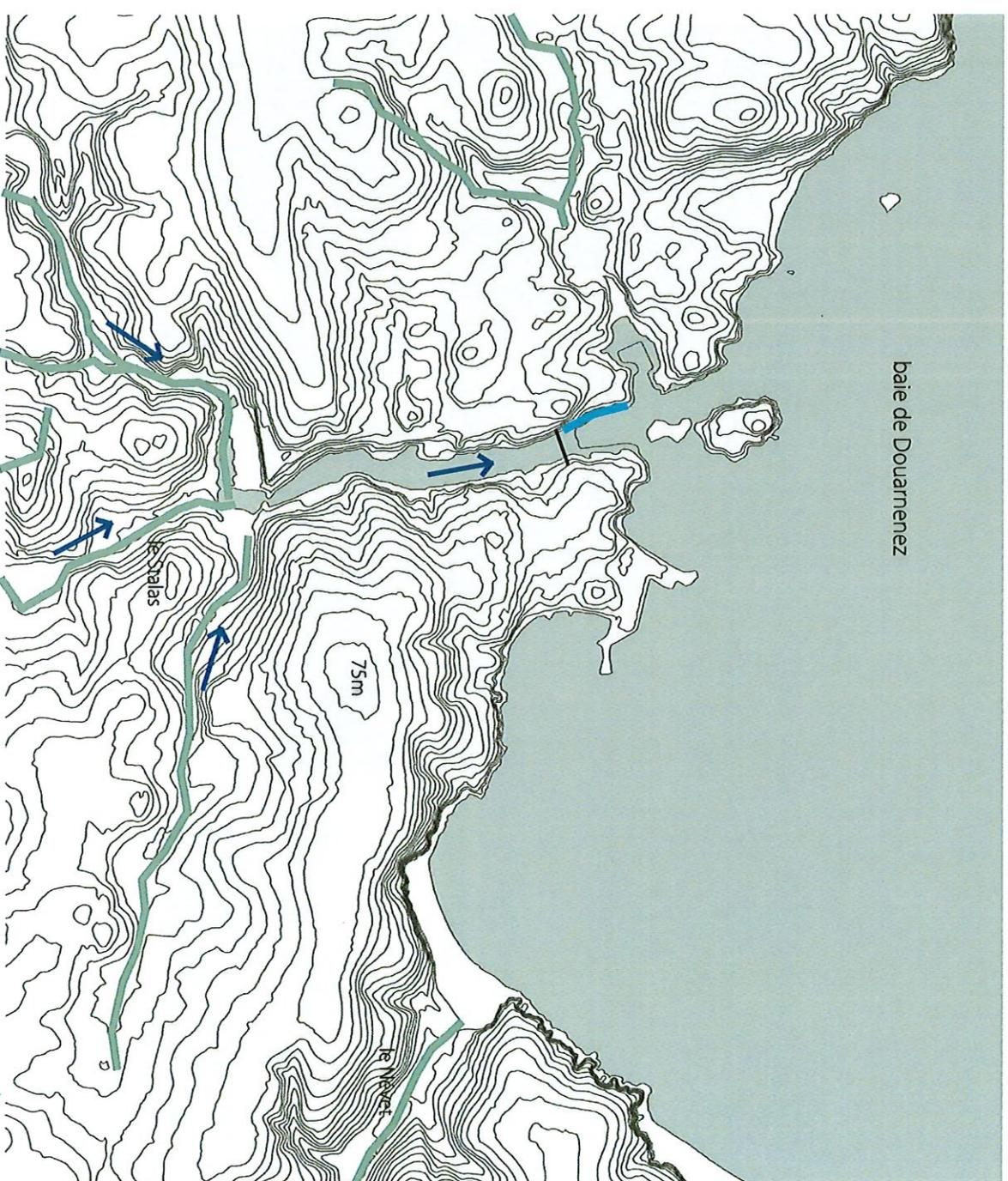
# IDENTIFICATION PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

## TOPOGRAPHIE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La ville de Douarnenez, Douarn en enez, la terre de l'île, est venue s'édifier sur le relief marqué d'une presque île granitique. Le terrain en pente douce culminant à 75 mètres, vient se glisser dans la mer pour ne réapparaitre que ponctuellement sous la forme d'un îlot: l'île Tristan. Limité à l'Est par la baie et à l'Ouest par la ria dite de Poul-david, l'éperon rocheux offre un paysage varié et une côte découpée sur un petit territoire : criques, rias, grèves, micro falaises, estrans rocheux, coteaux boisés...

Le réseau hydrographique de Douarnenez est quant à lui composé de plusieurs cours d'eau. Le principal est le Stalas, qui traverse la ville avant de se jeter dans la baie de Douarnenez par le biais de la rivière du Port-Rhu. Il est alimenté par plusieurs affluents et la présence de l'écluse permet de maintenir un bassin à flot. Au-delà de cet ouvrage, la rivière n'est plus canalisée et rejoint l'eau salée de la baie soumis aux effets des marées. Le réseau hydrographique de Douarnenez est donc un élément essentiel de l'environnement et du paysage de la ville.

Le site du projet de réaménagement du Treiz est positionné sur la rive Ouest de l'embouchure de la rivière au pied d'un coteau rocheux. Il est soumis aux contraintes du milieu maritime: marées, submersions, houles ....



# IDENTIFICATION PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

## FAMILLES DE PAYSAGES

### ESPACES URBAINS

Le centre ancien est structuré par deux noyaux historiques développés entre trois ports. Ses paysages sont faits de ruelles étroites entre d'anciennes maisons de pêcheurs où la pierre de granit souligne certains détails architecturaux.

Les paysages des ports varient selon leur implantation géographique (ouvert sur la baie, encaissé dans la rivière ou dans la ria) et leurs usages actuels (plaisance, pêche ou musée).

Le tissu urbain récent pavillonnaire et celui des zones d'activités ou d'industries possèdent les caractéristiques universelles des paysages de ce type d'espace. Le relief chahuté du territoire et certaines implantations sur les bords de rivière ou sur le littoral créent néanmoins des paysages spécifiques. Partout, le relief chahuté rend la lisibilité de ces familles de paysages complexe.



1. Tissu urbain ancien



2. Tissu récent



3. Zone d'activité ou industrielle



4. Zone portuaire

Localisation du projet



# IDENTIFICATION PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

## FAMILLES DE PAYSAGES

### ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Les paysages littoraux de Douarnenez se caractérisent par des criques abritant plages et grèves entre des falaises rocheuses souvent boisées.

L'île Tristan participe de la complexité de ces paysages, ajoutant rochers et boisements dans cet univers contrasté.

La rivière maritime creuse un sillon dans la ville, déroulant ses paysages étroits entre coteau boisé et habité.

Des bandes boisées (suivant généralement les ruisseaux) dessinent par endroit une frange entre espaces habités et cultivés.

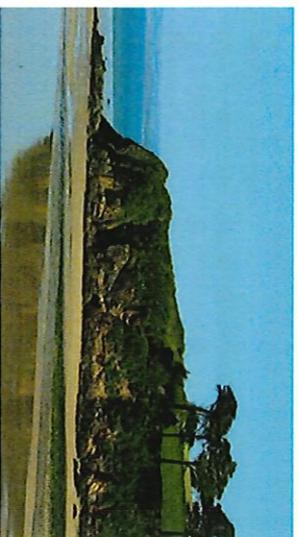
Sur les plateaux vallonnés, les paysages agricoles sont mouvementés et enserré par un réseau de haies bocagères assez denses. Enfin, l'espace agricole patrimonial des Plomarch offre u paysage insolite de ferme jardinée avec vue sur mer.



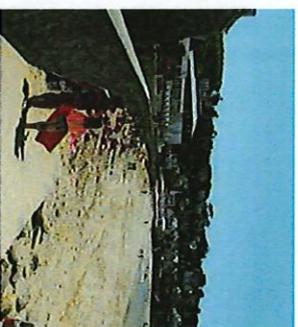
10. Espace agricole



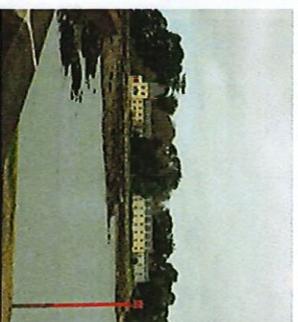
11. Espace agricole patrimonial



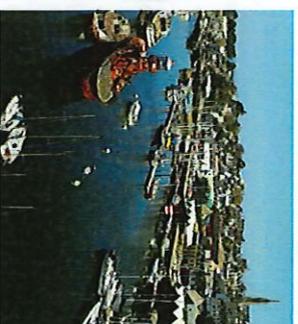
5. Falaise littorale



6. Plage et grève



7. Ile Tristan



8. Rivière maritime



9. Boisement

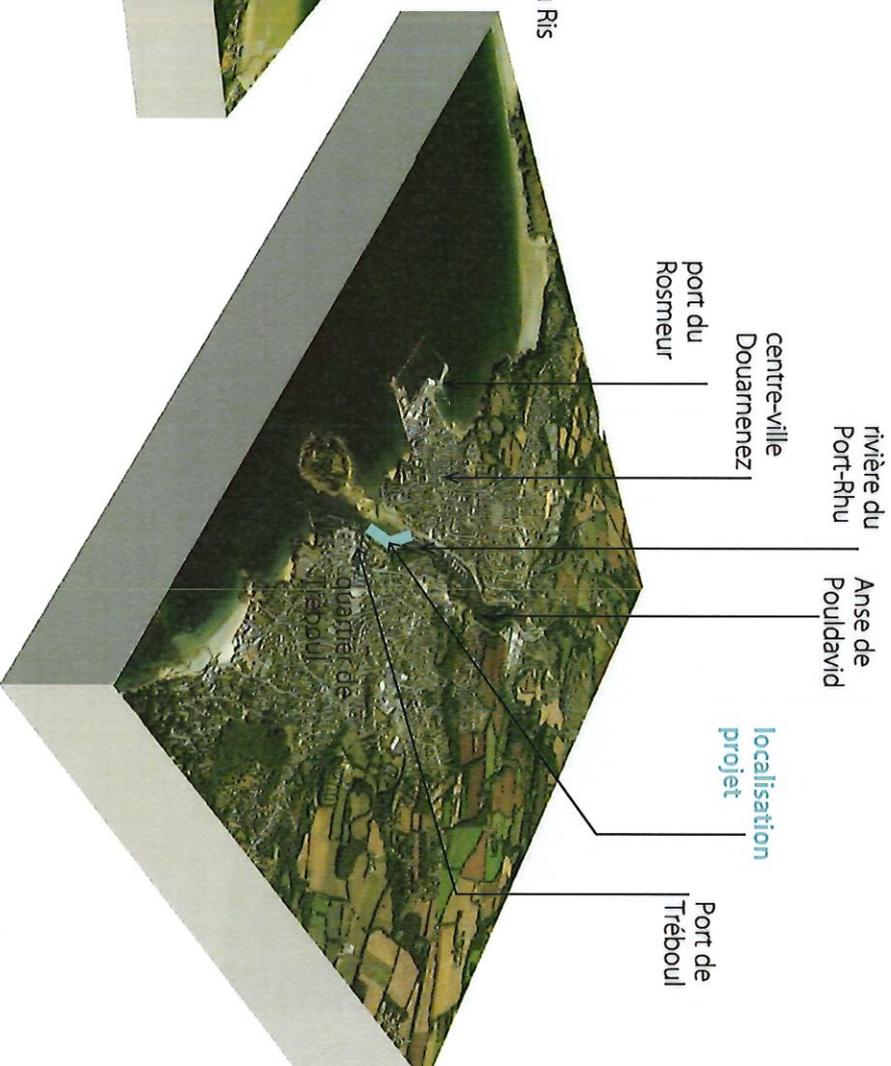
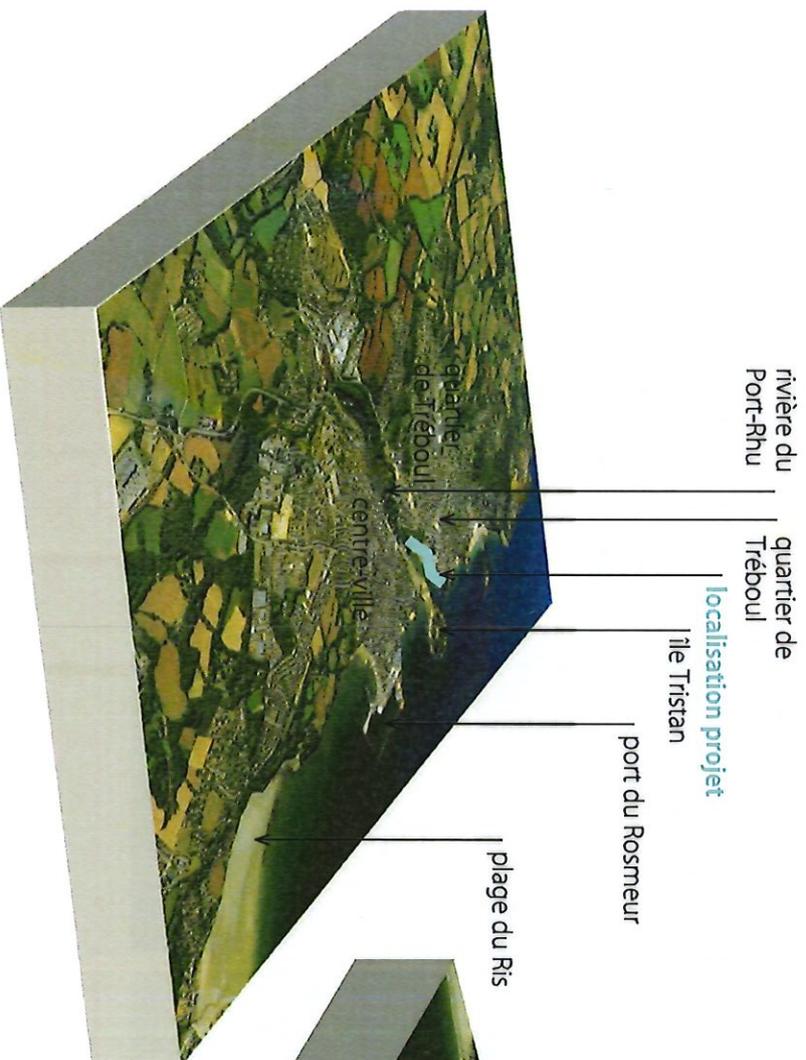


# ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Le site du chemin du Treiz se trouve sur un point stratégique dans le paysage du pays de Douarnenez. Il est placé à l'embouchure de la rivière de Pouldavid sur sa rive Ouest et s'accompagne de coteaux boisés d'arbres remarquables. Il est à l'origine du paysage spécifique de la ria où les arbres protégés des vents viennent effleurer l'eau salée de la rivière.

Dans le prolongement de la passerelle Jean Marlin, le chemin assure la liaison entre deux secteurs de la ville: d'un côté le centre-ville et son cœur historique et de l'autre le quartier de Tréboul plus balnéaire.

Le chemin est un espace visible depuis de nombreux points de vue le long de la façade littorale (pointe du Guet, boulevard Camille Réaud, traversée et quai de l'île Tristan, grand Pont) et dont son traitement aura un impact important sur la perception générale des lieux.



# LE CONTEXTE PAYSAGER DE PROXIMITÉ

Le site du chemin du Treiz se place en contrebas des logements de Kermabon en point d'interface entre le port-Rhu et le quartier de Treboul.

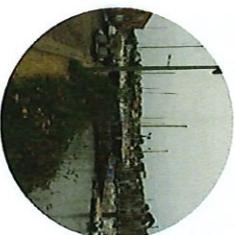
Il fait face à la pointe du Guet permettant d'accéder à marée basse à l'Ilot Saint Michel et à l'Île Tristan, espace naturel préservé de la ville.

A l'embouchure de la rivière du Port-Rhu, le chemin fait partie intégrante du boisement du coteau de Kermabon encore très présent sur cette séquence du vallon depuis la rue du Treiz jusqu'au quai Agnès Péron. Il est bordé à marée basse pour un espace de grève utilisé pour la promenade, la pêche à pied ou le départ des kayakistes.

Le passage du Treiz est aujourd'hui un itinéraire très fréquenté quotidiennement par les habitants et les visiteurs qui permet de relier le centre-ville de Douanenez au port de Treboul en traversant des séquences paysagères diverses. Il s'agit d'un point d'articulation entre les deux rives de la rivière (Cœur de Douanenez et quartier de Treboul).

Il offre une séquence paysagère spécifique dans l'itinéraire littoral Douanériste depuis les Roches Blanches jusqu'à la plage du Ris. C'est l'unique passage au-dessus d'un bras de mer où différentes am-  
biances se mêlent : urbaines, rivulaires, portuaires, maritimes...

Aujourd'hui, on observe un manque de fluidité dans le parcours avec des cheminements souvent dégradés et des dénivèlés difficilement franchissables pour les PMR, les poussettes, les vélos, ce qui rend son usage incompatible avec l'objectif d'un GR34 inclusif et accessible à tous.



port de Treboul



embouchure de la rivière



quartier de Kermabon



bois de Kermabon



Île Tristan



Pointe du Guet



chemin du Treiz

Passerelle Jean Marin



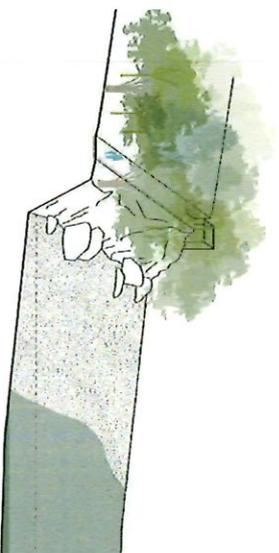
rivière du Port-Rhu



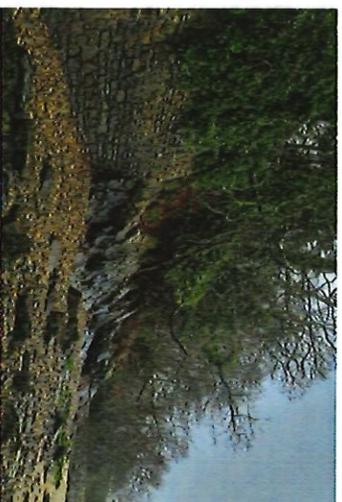
# L'AMBIANCE PAYSAGÈRE DU SITE

## SÉQUENCE 1 - LE BOIS DE LA TOUR

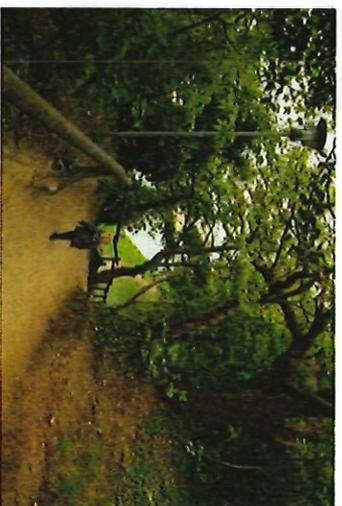
La première séquence est boisée et escarpée. Les rochers affleurants sous les frondaisons tombantes des grands arbres dessinent un paysage naturel, sauvage. Le bois aux essences variées présente des vieux sujets aux troncs remarquables. L'ambiance forestière est foisonnante. Les murs et murets en pierres, même s'il ne constituent pas un patrimoine très anciens, sont de belle facture. La tour offre une vue unique en belvédère sur l'entrée de la rivière.



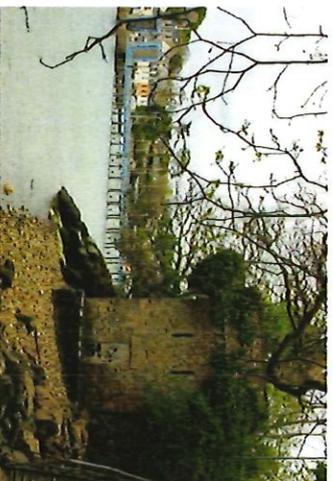
Séquence au relief escarpé - Coupe Atelier Georges



Les roches plongeanes



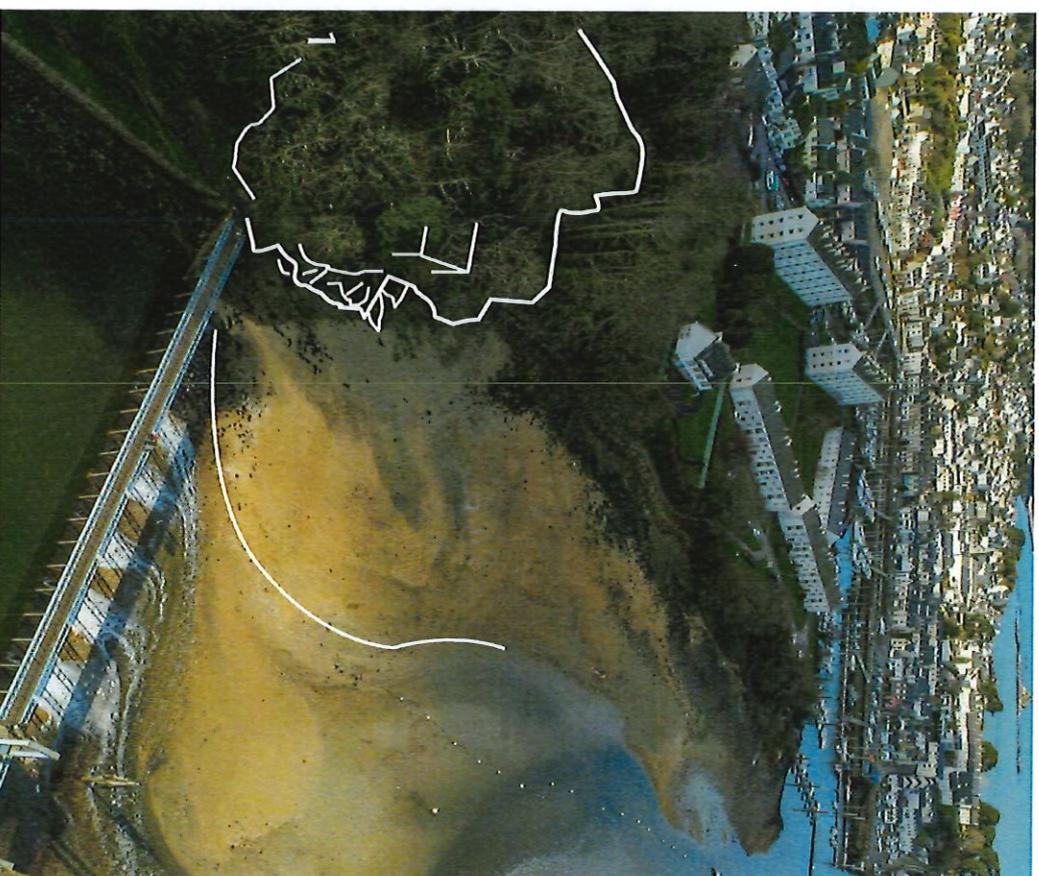
Le bois



La Tour et les murets de pierres



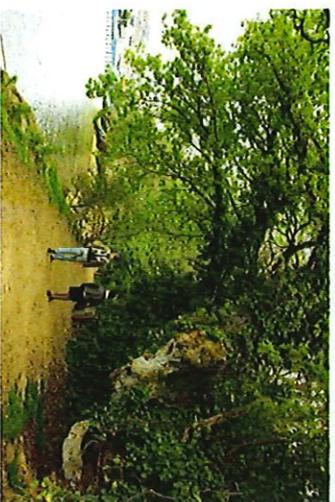
La vue en belvédère depuis la tour



# L'AMBIANCE PAYSAGÈRE DU SITE

## SÉQUENCE 2 - LE SENTIER

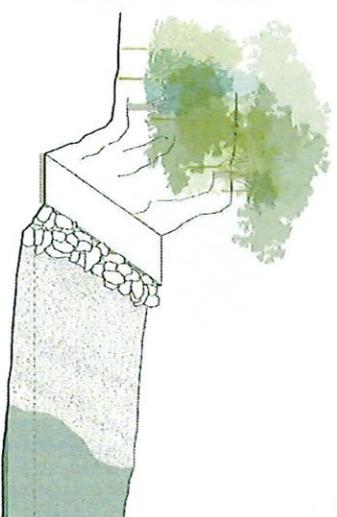
La seconde séquence se traduit par un sentier en perret à fleur d'eau (à marée haute). Couvert par les frondaisons plongeantes des vieux arbres, il donne à voir leurs troncs tortueux suspendus. Cette voûte végétale est une qualité importante de la séquence. L'interruption entre la haie et le bois dévoile les maisons et leurs clôtures en arrière-plan, altérant la continuité de ce paysage de nature. Cette coupure est visible depuis de nombreux points de vue alentours.



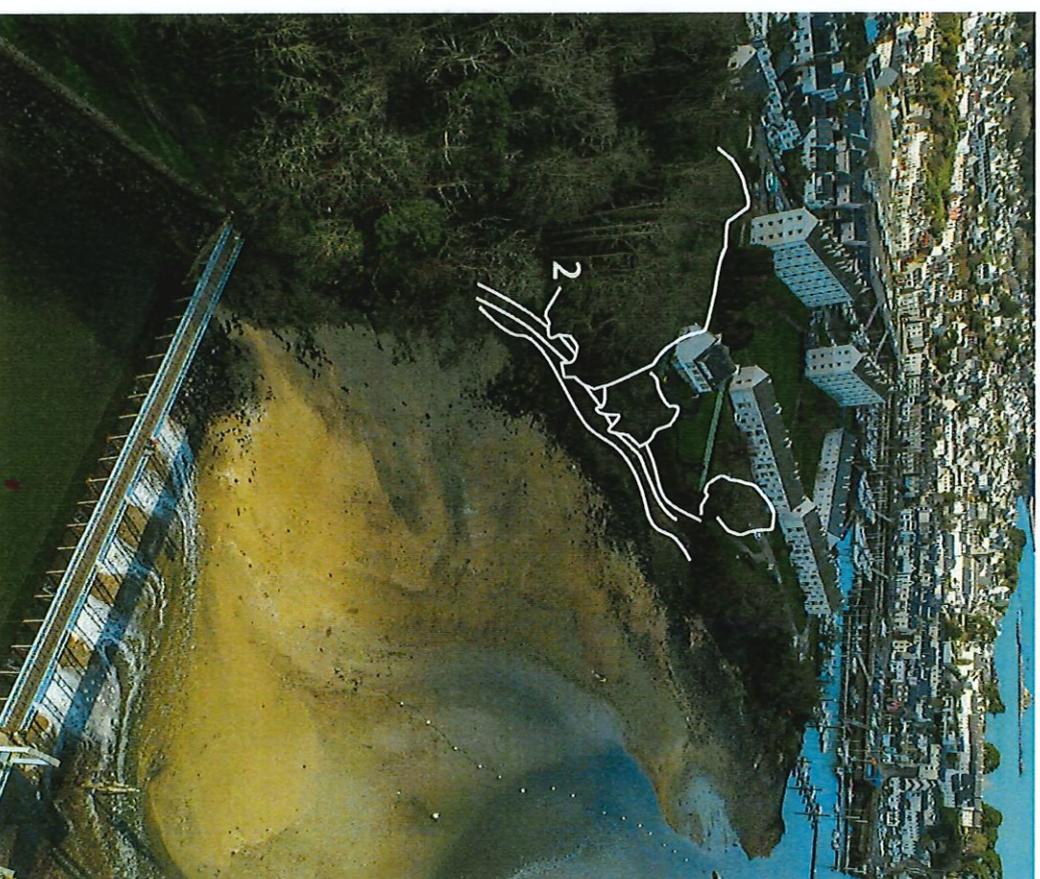
Les vieux arbres en voûte sur le sentier



L'interruption dommageable du rideau végétal



Séquence en perret à hauteur d'eau - Coupe Atelier Georges



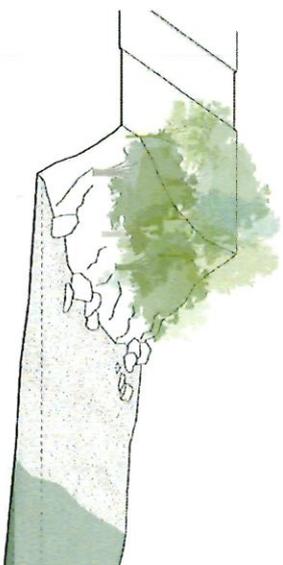
# L'AMBIANCE PAYSAGÈRE DU SITE

## SÉQUENCE 3 - LES ROCHES PLONGEANTES

La dernière séquence est caractérisée par des rochers affleurants sous des arbres aux branches tombantes. Formant un boisement linéaire continu, ces grands arbres créent un rideau végétal devant les immeubles de Kermabon, garant de la continuité paysagère de la rivière.

Aujourd'hui le sentier sort du lit de la rivière pour remonter par l'aire de stationnements de Kermabon, faisant un écart pour ensuite redescendre sur le port de Tréboul. Cette interruption nuit à la continuité paysagère du sentier.

L'avancée rocheuse portant la cale d'accès à l'eau forme un espace de transition en coude entre le port de Tréboul et la rivière. Aménagé avec un vocabulaire routier (glissière, parking d'enrobé) et peu lisible, il offre néanmoins un panorama remarquable sur l'entrée de la rivière.



Séquence rocheuse non praticable - Coupe Atelier Georges



Découverte de la vue sur la rivière.



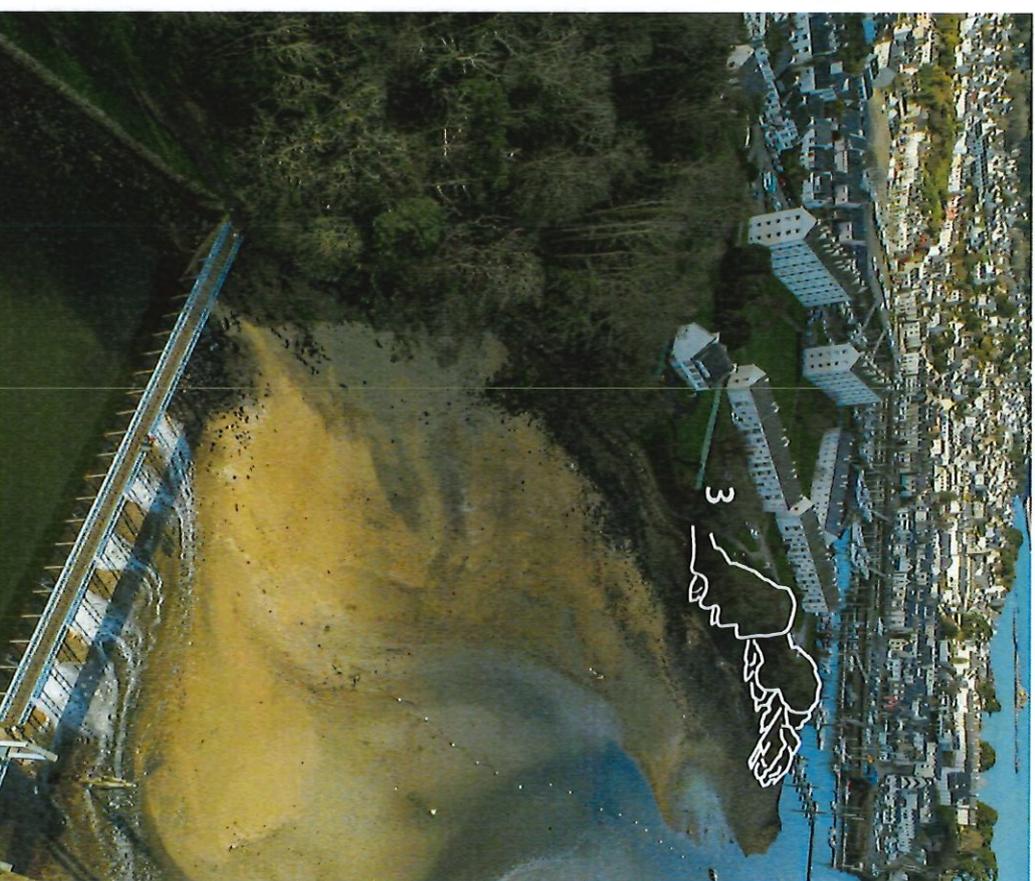
Continuité des boisements de la rivière.



Les roches plongeantes sous les arbres



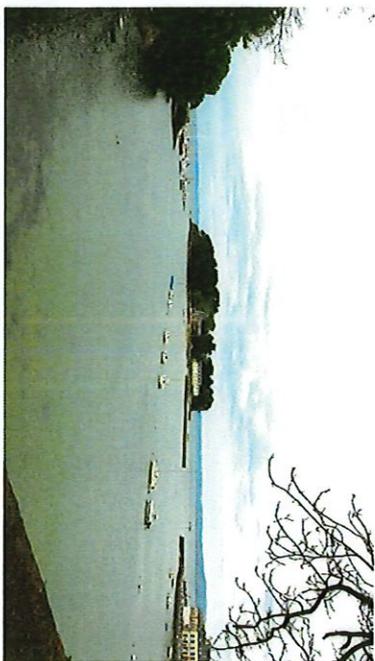
Vue panoramique entre le port de Tréboul et la rivière



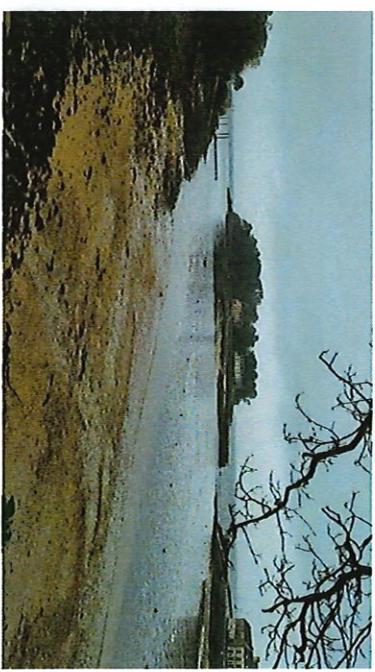
# UN PAYSAGE CHANGEANT AU GRÉ DES MARÉES

Le paysage de Douarnenez est changeant selon la hauteur de la marée. La mer effectue un va-et-vient constant, offrant à chaque marée basse de nouveaux espaces de détente aux usagers. Les plages, les grèves, les cales, les emmarchements sont autant de traits d'union entre la terre et l'eau. Le retrait de la mer à marée basse sur l'embouchure de la rivière du Port-Rhu fait apparaître plusieurs entités:

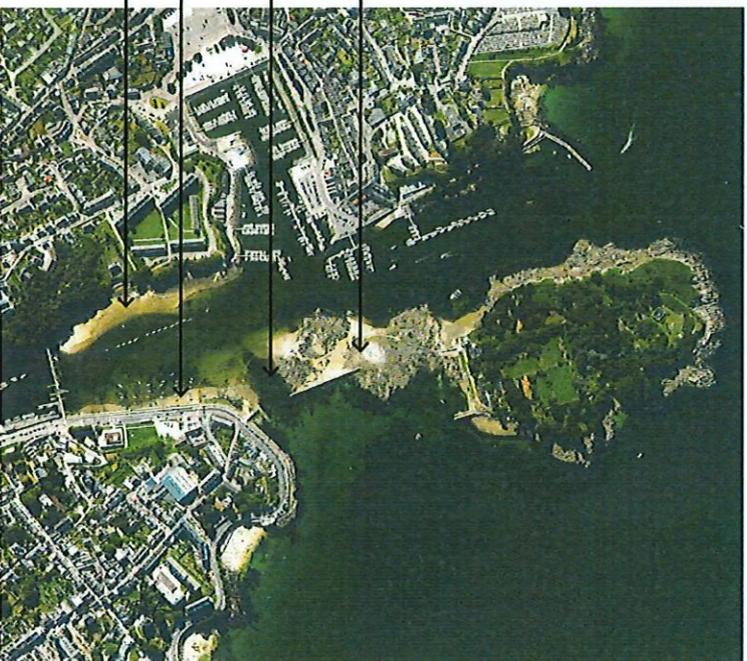
- la passe du Guet
- l'Ilot Saint-Michel
- la grève du Treiz
- la vasière du boulevard Camille Réaud



A marée basse



A marée haute



# LES PERCEPTIONS DU SITE



# LA PERCEPTION VISUELLE DU SITE DEPUIS LE BOULEVARD CAMILLE RÉAUD



vue01



vue02



vue03

Le chemin du Treiz étant situé en contre-bas d'un coteau, le site est peu perceptible depuis les grands cônes de vue de la ville. Il est visible depuis quatre points de vue situés à proximité du site:

- depuis le boulevard Camille Réaud
- depuis la passerelle Jean Marin
- depuis le grand pont
- depuis l'île Tristan

Au-delà de ces panoramas, le chemin encastré dans la ria du Port-Rhu n'est plus perceptible.

Depuis le boulevard Camille Réaud, situé sur l'autre rive, on embrasse du regard l'ensemble du site qui se déploie le long du coteau boisé. Depuis la pointe du quai Agnès Péron jusqu'au démarrage de la passerelle, le chemin s'étire et franchit les différents dénivelés (descente depuis Kermabon, montée au-dessus de la tournelle). Il s'insère discrètement sous la ramure des arbres du bois de Kermabon. Les enrochements de la digue marquent une ligne discrète dans le paysage venant se fondre sur la roche partiellement recouverte de végétation spontanée.



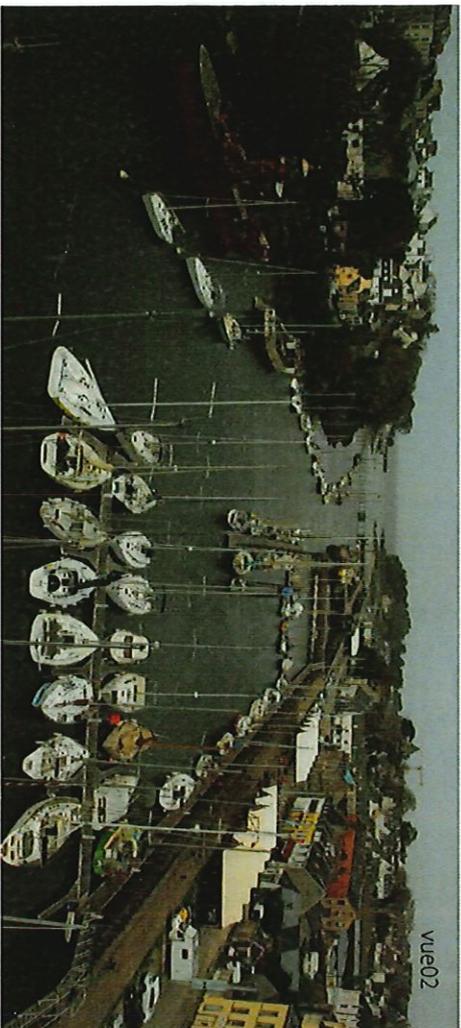
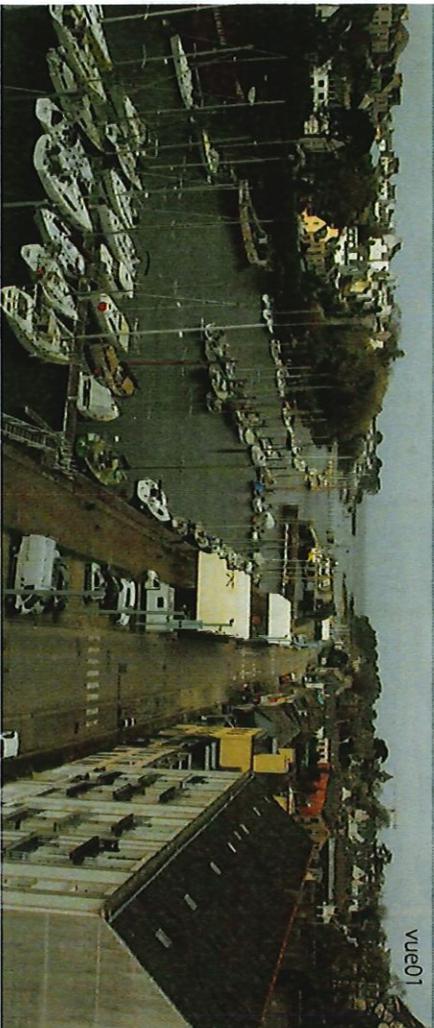
## LA PERCEPTION VISUELLE DU SITE DEPUIS LA PASSERELLE JEAN MARIN



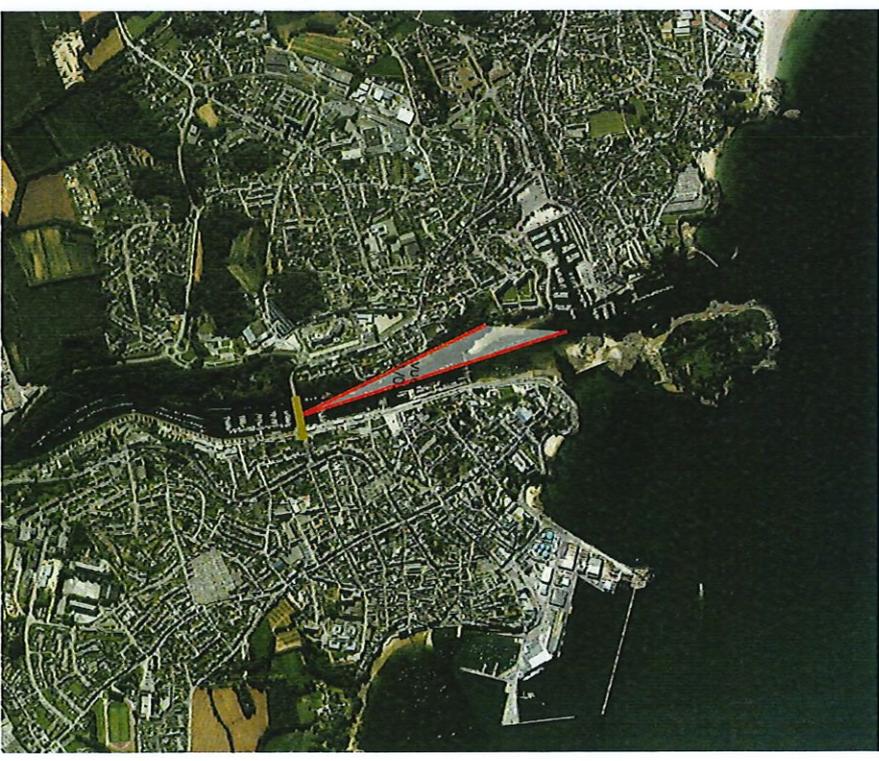
Depuis la passerelle Jean Marin, le chemin du Treiz se déploie sur sa partie droite. C'est l'espace où les éléments marins retrouvent leur fonctionnement naturel sans contrainte du bassin à flot. L'estran se découvre largement à marée basse pour offrir une petite grève ensablée. Depuis la passerelle, on comprend bien l'enjeu de continuité à assurer entre cet ouvrage et l'estacade à venir. La continuité visuelle et physique entre le chemin de halage et le futur ouvrage est également primordiale.



## LA PERCEPTION VISUELLE DU SITE DEPUIS LE GRAND PONT



La perspective depuis le grand pont de Douarnenez vers le Port-Rhu en contrebas, constitue un des points de vue emblématique de la ville, à l'instar de celle des façades du port du Rosmeur, ou celle de l'île Tristan. Visible depuis les hauteurs du pont, le réaménagement du chemin du Treiz devra avoir un impact limité afin de ne pas dénaturer la qualité de cette perspective. La silhouette de la passerelle Jean Marin apparaît avec transparence et légèrement en fond de plan du port. Les futurs ouvrages devront s'inscrire dans cette logique et ce vocabulaire afin de ne pas venir entraver les points de vue sur la baie.



## LA PERCEPTION VISUELLE DU SITE DEPUIS L'ÎLE TRISTAN



VUE01

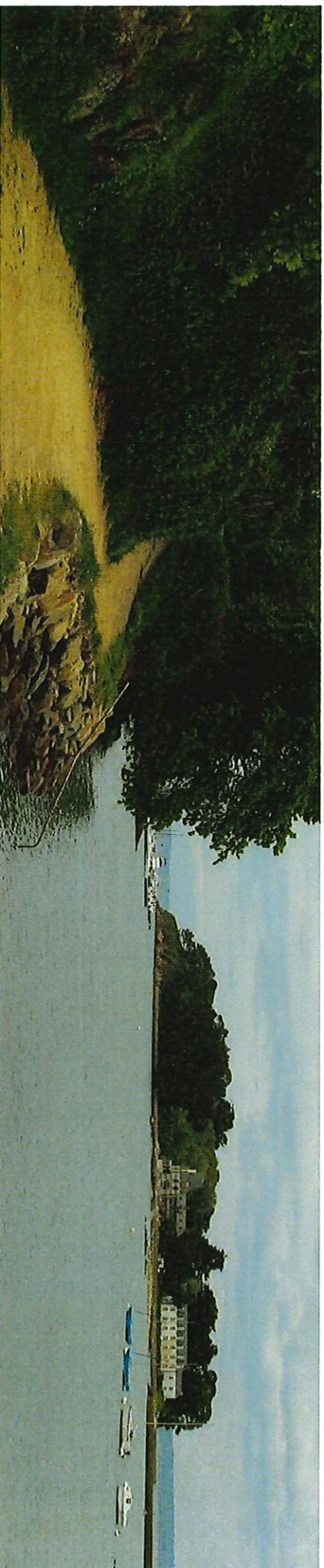


VUE02

Depuis l'île Tristan, la passerelle s'étirera sur la rive droite, le long de l'estran en contrebas du massif boisé. Son profil élané et le choix de sa teinte en accord avec l'environnement devront garantir sa bonne insertion paysagère. La nouvelle passerelle en premier plan assurera le lien visuel entre les pontons flottants du quai Agnès Péron avec la passerelle Jean-Marin. A marée haute, l'ombrage porté par les arbres sur le futur cheminement contribuera également à la réduction de son impact.



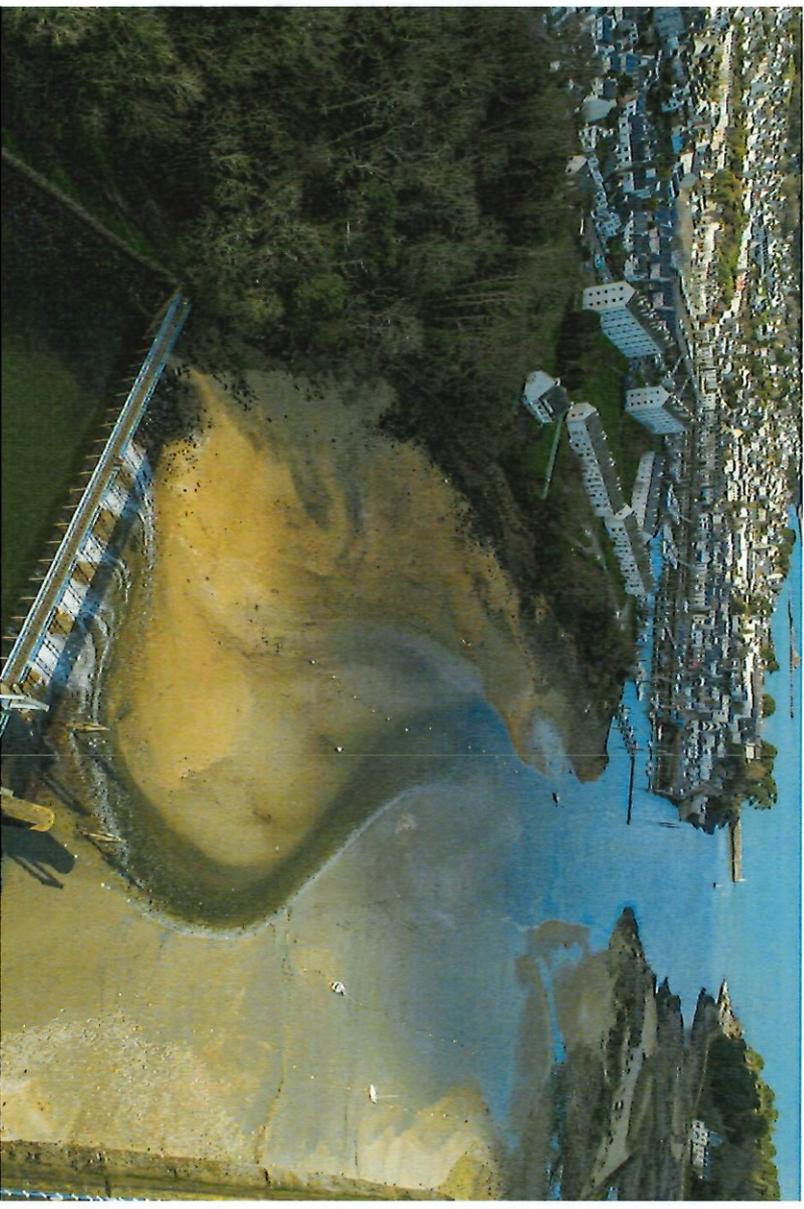
# SYNTHESE DES ENJEUX DE PAYSAGE



## LES ENJEUX DE PAYSAGE

---

- Faire le choix d'un ouvrage mixte faisant la transition entre le paysage de l'anse, les quais et le paysage littoral s'ouvrant sur l'île Tristan et la grève
- Conserver les caractéristiques paysagères du site :
  - . Arbres anciens remarquables qui viennent surplomber le plan d'eau
  - . Rochers affleurants à valoriser / roches camouflées par le développement de la végétation spontanée à révéler
- Garder la lisibilité de la géographie du site
- Mettre en valeur la Tour et les ouvrages en pierre
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage et leur accessibilité (belvédère de la tour, point de vue de la cale)
- Assurer une continuité et une homogénéité de traitement (teinte, matériaux...) entre la passerelle, le perré et les futurs ouvrages
- Faciliter l'accès piéton à l'estran pour une pratique des espaces maritimes



Chemin du Treiz

Latitudes  
48° 5.740'N

Longitudes  
4° 20.275'O